

LES AIGUILLES DE CHABRIÈRES 2403m

Col de la Gardette 2188m

# Plan des pistes

SAVINES LE LAC 786m

LAC DE SERRE-PONÇON

LE SERRE DU MOUTON  
1975m

Table d'orientation

2196m

RÉALLON 1560m

- Téléski
- Télésiège
- Très difficile
- Difficile
- Facile
- Très facile
- Espaces ludiques
- Luge La Ripéaa
- Balade raquettes
- Ski de fond
- Départ parapente
- Limite du domaine skiable
- Poste de secours
- Informations
- Ecole de ski français
- Vente de forfaits
- Gardiennerie/Centre de loisirs
- Restaurant
- Commerces
- Salle hors sac «la Rama»
- Toilettes
- Parking
- Point de vue
- Espace luge enfants

## LES RÈGLES DE CONDUITE

- 1 RESPECT DES AUTRES**  
Les usagers des pistes doivent se comporter de telle manière qu'ils ne puissent mettre autrui en danger ou lui porter préjudice soit par leur comportement soit par leur matériel.
- 2 MAÎTRISE DE LA VITESSE ET DU COMPORTEMENT**  
Tout usager d'une piste doit adapter sa vitesse et son comportement à ses capacités personnelles ainsi qu'aux conditions générales du terrain et du temps, à l'état de la neige et à la densité du trafic.
- 3 CHOIX DE LA DIRECTION PAR CELUI QUI EST EN AMONT**  
C'est à celui qui descend en amont de choisir la direction qu'il prendra et de signaler à l'aval son matériel ou son comportement. Il doit toujours se faire de manière assez large pour prévenir les éventuels de celui qui l'en dépasse.
- 4 DÉPASSEMENT**  
Le dépassement peut s'effectuer par la droite ou par la gauche, mais il doit toujours se faire de manière assez large pour prévenir les éventuels de celui qui l'en dépasse.
- 5 AU CROISEMENT DE PISTES ET LORS D'UN DÉPART**  
Après un arrêt ou à un croisement de pistes, tout usager doit par un examen de l'avant et de l'arrière, s'assurer qu'il peut se mettre à la disposition des secouristes.
- 6 STATIONNEMENT**  
Tout usager doit éviter de stationner dans les passages étroits ou dans les zones de chute. Il doit dégager la piste le plus vite possible.
- 7 MONTEE ET DESCENTE À PIED**  
Celui qui est obligé de remonter ou de descendre une piste à pied doit utiliser le bord de la piste, un prunier garde qui ne lui, et son matériel ne soient un danger pour autrui.
- 8 RESPECT DE L'INFORMATION, DU BALISAGE ET DE LA SIGNALISATION**  
L'usager doit tenir compte des informations sur les conditions météorologiques ou sur l'état de la neige. Il doit respecter le balisage et la signalisation.
- 9 ASSISTANCE**  
Toute personne, lésion ou acteur d'un accident, doit prêter assistance, ne lésant ni domini l'alerte. En cas de blessure, il peut se mettre à la disposition des secouristes.
- 10 IDENTIFICATION**  
Toute personne, lésion ou acteur d'un accident, est tenue de faire connaître son identité auprès du service de secours et/ou des élus.
- 11 TRANSPORT DES ENFANTS**  
Les enfants sont placés sous la responsabilité de leurs parents ou de personnes auxquelles ceux-ci ont délégué la garde (am, moniteurs). Chaque enfant que l'on que soit sa taille compte pour une personne. Pour les enfants ne dépassant pas 1m25, veuillez consulter les informations affichées au bas des Remarques Météo Risques.

### RISQUES D'AVALANCHE

<b>RISQUE 1</b> ou risque faible	<b>RISQUE 3</b> ou risque marqué	<b>RISQUE 5</b> ou risque très fort
<b>RISQUE 2</b> ou risque limité	<b>RISQUE 4</b> ou risque fort	

Si vous skiez en dehors des pistes balisées et damées, vous le faites à vos risques et périls. Les drapeaux sont affichés au bas du domaine. En montagne, le risque zéro n'existe pas.

